

**GEORGES CHAUVEL**

**LES  
MOISSONS  
DE  
LA COLÈRE**



**ESSAI D'ÉCONOMIE PÉNINSULAIRE**

**LES  
MOISSONS  
DE LA COLÈRE**

GEORGES CHAUVEL

LES  
MOISSONS  
DE LA  
COLÈRE



LA TABLE RONDE

40, RUE DU BAC

PARIS-VII<sup>e</sup>

## AVANT-PROPOS

Dans l'espace de quelques jours, la France tout entière a pris conscience du caractère dramatique de la crise qui frappe la paysannerie française.

Naguère encore, seules quelques revues spécialisées ou les rubriques agricoles des grands régionaux entretenaient leurs lecteurs du « malaise paysan ».

En moins d'un mois, et à la suite d'un incident relativement mineur et assez banal dans ses origines, des réactions en chaîne se sont produites à travers tout le pays.

Des manifestations — qui, dans certaines régions se sont même transformées en véritable émeute — ont subitement révélé à l'opinion qui n'en avait pas une pleine conscience, et même, ce qui est plus grave semble-t-il, aux Pouvoirs Publics, la profondeur du mécontentement qui a brusquement éclaté en vagues de colère.

Il n'entre pas dans notre propos, ni dans le cadre d'une étude aussi succincte et d'ailleurs limitée dans

son objet, d'évoquer ici en détail les origines et les causes profondes de la crise aiguë qui vient d'apparaître au grand jour, mais qui était latente depuis fort longtemps.

Depuis les incidents de Pont-l'Abbé qui ont éclaté à l'occasion de la mévente saisonnière des pommes de terre nouvelles — l'un des éléments traditionnels de base de l'économie régionale — incidents qui se sont produits à la veille du premier tour des élections cantonales, toute la grande presse, tous les grands hebdomadaires, dans des articles particulièrement documentés, ont évoqué les causes profondes de la crise agricole.

A notre avis, cette crise agricole n'est elle-même que l'un des aspects de la crise économique générale qui, malgré certaines apparences, est issue de la véritable révolution intervenue depuis la guerre dans les structures de l'économie nationale.

Il n'entre pas non plus dans nos intentions de nous livrer à une critique de ce qu'a été la politique économique des différents Gouvernements qui se sont succédés au Pouvoir, et qui portent tous leur part de responsabilité.

Une encyclopédie n'y suffirait pas.

Ce que l'on peut dire cependant, c'est qu'en présence des problèmes impérieux posés :

— par la destruction systématique de notre économie du fait de l'occupation allemande,

— par les nécessités de la reconstruction,  
— par les évolutions démographiques,  
— par la vague d'émancipation qui a submergé notre ancien empire colonial,

les gouvernements successifs se sont efforcés de parer au jour le jour aux difficultés, de la manière la plus ruineuse, par des plans fragmentaires, par des lois d'exception, par des subventions à telle ou telle branche, sans qu'une politique d'ensemble soit déterminée, qui tienne un compte rationnel de la répartition des charges entre les différentes branches de l'économie.

Certes, dans certaines de ces branches les dispositions prises ont été bénéfiques, notamment dans les activités qui, par leur structure même, comportaient déjà une organisation pré-établie et touchant un nombre limité d'assujettis parfaitement avertis.

Les investissements réalisés dans le cadre des différents plans dans l'industrie sidérurgique, dans les mines, dans la mécanique lourde, et même dans certaines branches de l'automobile ou des appareils ménagers, ont apporté des résultats assez spectaculaires et qui, portant sur des produits de grande production, font apparaître dans les statistiques d'ensemble de la production nationale et de l'exportation, des résultats qui justifient dans une certaine mesure l'optimisme des Pouvoirs Publics et des « auteurs de plans ».

Encore convient-il de se demander si, même dans cette branche importante de l'économie, les investissements considérables effectués correspondent à des débouchés suffisamment étudiés, et la crise qui

commence à frapper le marché de l'automobile et des produits ménagers permet de penser que, là aussi, on est arrivé à un suréquipement en comparaison des facultés d'absorption du marché national et international.

En ce qui concerne, au contraire, les secteurs d'activité beaucoup moins organisés, et parmi ceux-là au premier rang l'agriculture, qui est restée en France dans une très large mesure de forme artisanale, les dispositions qui ont été prises l'ont été trop souvent sans méthode, sans plan directeur, résultant de décisions souvent anarchiques, prises au jour le jour et qui font bien plus figure de palliatifs, de « cataplasmes » pour reprendre l'expression de M. Pleven, que d'une thérapeutique systématisée.

Le propre des lois d'exception est de reporter la solution des problèmes, et non de les résoudre.

Elles sont d'autant plus dangereuses qu'apportant une euphorie momentanée aux intéressés, elles distraient l'attention des Pouvoirs Publics des problèmes de fond qui continuent à s'aggraver et finissent par devenir presque insolubles.

A cet égard, un exemple vient à l'esprit, et il est fort ancien :

Après la guerre de 1914-18, on a voulu parer à la crise du logement en édictant une série de dispositions législatives limitant la hausse des loyers, mais on ne s'est pas préoccupé de construire des loge-

ments nouveaux, qui auraient normalisé le marché par le rétablissement de la loi de l'offre et de la demande.

Ayant détruit l'équilibre du marché immobilier, les capitaux se sont détournés de la construction et, finalement, la crise du logement n'a cessé de s'aggraver depuis lors.

Il est bien d'autres exemples de ces « solutions » fallacieuses, issues de la facilité et d'une démagogie sans scrupule :

En matière agricole particulièrement, il a été abusé de ce genre de formules de circonstance, assorties de promesses « d'organisation de la profession », qui sont pratiquement toutes restées dans des dossiers dont parfois seule la couverture était remplie.

D'où l'explosion de la crise actuelle.

## CHAPITRE PREMIER

### La crise agricole

Le mécontentement de la classe paysanne, constamment rappelé par les dirigeants syndicaux dans tous les meetings, résulte de ce que l'agriculture occupe directement 23 % des travailleurs français, alors que la rémunération de leur activité ne représente que 12 à 13 % du revenu national.

Dans un remarquable article paru dans le journal « France-Soir » du mercredi 28 juin 1961, Roger Priouret résume admirablement les données du problème :

Après avoir rappelé que, grâce à l'introduction du machinisme et à la diffusion de l'usage des engrais, la production agricole a considérablement augmenté, et en tout cas à une allure beaucoup plus grande que la consommation des produits du sol, ce qui a pour effet de créer des excédents difficiles à écouler sur le marché, l'auteur de cet article

évoque deux possibilités pour donner l'égalité aux paysans.

Qu'il me permette de citer intégralement cette partie de son article :

Les paysans réclament la « parité » de revenu entre les villes et les campagnes.

Personne ne peut leur refuser ce qui n'est qu'une forme de l'égalité sociale.

Mais cette parité peut se réaliser de deux façons très différentes :

— ou, par des mécanismes complexes et coûteux, en donnant aux 23 % de Français qui s'occupent de l'agriculture 23 % du revenu national;

— ou, progressivement et par des mesures également coûteuses, en ramenant le nombre de paysans à la part de l'agriculture dans le revenu national, c'est-à-dire à 13 %.

Toute la politique agricole amorcée par la IV<sup>e</sup> République, réclamée par la plupart des organisations paysannes et poursuivie avec obstination par le régime actuel correspond au premier schéma, c'est-à-dire tend à augmenter artificiellement le revenu agricole.

De là les 15 % sur le matériel, la détaxe de carburant, les prix garantis pour le blé, les céréales, la betterave, le soutien des cours par des achats massifs pour la viande et le lait. Cette politique coûte à l'État et aux consom-

mateurs plusieurs centaines de milliards par an (400 environ).

Après avoir écarté comme une solution absurde celle qui consisterait à augmenter de 50 % le prix des denrées alimentaires, Roger Priouret conclut son article par une remarque fondée sur le bon sens même :

Il faut, dit-il, revenir à la politique de bon sens qui consiste à dépenser les milliards d'une façon utile, en offrant aux jeunes paysans les moyens de trouver des situations ailleurs que dans l'agriculture.

Pour cela, dit-il, il faut mettre à la portée des jeunes paysans les moyens d'éducation nécessaires, qui les mettent à parité avec les citoyens.

Il faut ensuite créer pour eux des emplois nouveaux.

Pour pallier aux effets de la surproduction, il faut déterminer celles des exportations qui peuvent être soutenues sans ruine pour l'État.

Il faut créer dans les régions de production : des industries de conserverie et de réfrigération permettant d'absorber les surplus saisonniers en étendant leur période de vente.

Il faut enfin rendre à la forêt des terres actuellement cultivées ou en friche et qui ont été gagnées sur elle et dont l'exploitation ne saurait être rentable.

En l'état actuel des choses, le drame agricole

résulte essentiellement d'une surproduction des produits du sol, par rapport à une consommation qui ne suit pas le mouvement.

Dans un fort intéressant éditorial, le numéro de l'hebdomadaire « Paris-Match » du 1<sup>er</sup> juillet 1961 énonce cette vérité d'évidence :

C'est le décalage entre l'industrialisation des moyens de production et le caractère artisanal des méthodes de transformation et de distribution des produits de la terre qui est à l'origine des difficultés actuelles de la paysannerie.

Cet éditorial rappelle très justement deux chiffres particulièrement spectaculaires :

En 1946, la France comptait 56.000 tracteurs.

En 1959, on en dénombrait 628.000.

Pour la campagne 1945-46, la consommation de potasse avait atteint 179.000 tonnes.

Elle est passée à 686.000 tonnes en 1959-60.

Dans le même temps, la population agricole active a diminué de 15 %, pendant que la productivité s'est accrue dans les campagnes de 6 % par an en moyenne.

Poursuivant sa démonstration, l'auteur rappelle très justement que le système de diffusion commerciale des produits agricoles

freine la répercussion des baisses au détail, tandis qu'il répercute fidèlement toutes les hausses.

Et de conclure dans le même sens que Roger Priouret dans l'article précité :

Pour aider les agriculteurs à sortir de ce cercle vicieux, il ne faut pas seulement organiser les marchés, rationaliser les cultures à l'échelle nationale, coordonner les investissements et réaliser l'Europe agricole.

Il faut créer, entre le producteur et les consommateurs, français ou européens, une véritable industrie alimentaire.

Certes, les solutions préconisées par les deux auteurs précités sont à terme plus ou moins éloigné.

Il est bien évident que le caractère aigu qu'a pris la crise agricole qui a provoqué l'explosion de colère paysanne, nécessite dans l'immédiat des solutions d'urgence qui relèvent, hélas! de la méthode du « cataplasme ».

Quand un patient se présente chez le dentiste avec une rage de dent et une fluxion, ce qu'il demande c'est un soulagement immédiat, et l'homme de l'art serait mal venu s'il lui proposait un traitement à long terme destiné à donner du phosphate à son organisme ou s'il lui reprochait de ne pas avoir fait soigner à temps la carie naissante.

Mais s'il veut éviter à son patient le retour de nouvelles crises aiguës, le médecin consciencieux

propose à son malade un régime de nature à reconstituer son organisme déficient.

En d'autres termes, il cherche à détruire la cause de la maladie, et non pas à limiter ses soins aux nouvelles manifestations de ses méfaits.

Il est donc normal que, mis brutalement en présence d'un prurit violent, les Pouvoirs Publics, pour calmer la fièvre, aient fait droit — sous la pression des masses — aux revendications immédiates des représentants de la profession agricole.

Ils dispensent ainsi un calmant qui ramènera, espérons-le, le calme, en parant au plus pressé.

Mais de telles solutions, horriblement coûteuses pour l'économie nationale, seraient sans effet si on ne s'attaquait pas aux racines du mal et si, en plein accord avec les professions intéressées, on ne recherchait pas sans délai les méthodes appropriées pour remédier à ses causes profondes.

Il n'est pas possible de perpétuer des méthodes de gestion d'un secteur aussi important de l'activité nationale par le jeu de subventions, directes ou déguisées, qui sont antinomiques de toute orthodoxie économique.

Soutenir les exploitations agricoles du pays par une aide fournie par le budget national, et cela pour pallier à un mal endémique, a pour effet d'instituer un transfert permanent par le truchement de l'État, collecteur d'impôts et dispensateur de subventions, d'une partie du revenu national prélevée sur les industries et activités saines et

rentables, au profit d'un secteur déficient et désorganisé.

De semblables transferts sont parfaitement concevables et sont même parfaitement justifiés, dans le cadre de la solidarité nationale, entre les différentes branches d'économie, s'il s'agit de faire face à des dépenses d'organisation, d'équipement, d'investissement rentables.

Mais ils ne sauraient se justifier en dehors des périodes de crise aiguë pour pallier à une déficience chronique d'un des secteurs d'activité nationale.

Il est certes admis que l'ensemble de la nation subventionne certaine branche d'activité non rentable, mais ceci seulement dans des secteurs très spécialisés, lorsqu'il s'agit par exemple de Défense Nationale (Industrie d'armement, Aviation militaire), ou lorsqu'il s'agit de dépenses de prestige qui sont la publicité de la nation (constructions navales, lignes aériennes internationales, par exemple).

Mais il est contraire au bon sens et à la dignité de la classe paysanne de maintenir indéfiniment et artificiellement la rentabilité du travail de près du quart de la population en en faisant peser la charge sur l'ensemble des contribuables.

Le financement d'une entreprise aussi vaste que celle qui s'impose actuellement, et dont la rentabilité n'apparaîtra qu'à moyen ou à long terme, doit être assuré non par le budget ordinaire, mais par des emprunts également à moyen ou à long terme, emprunts auxquels les agriculteurs eux-mêmes ne

manqueront pas de souscrire dans la mesure de leurs moyens.

Le programme est vaste et devra mettre en œuvre de très importants capitaux :

- remembrement des terres,
- regroupement des exploitations,
- amélioration de l'habitat rural,
- mise en œuvre de moyens éducatifs,
- réforme du circuit de distribution,
- création d'industries transformatrices, et amélioration de celles existantes,
- création aussi d'installations frigorifiques vastes et puissantes, appliquant la méthode du surgelé,
- amélioration des moyens de transport.

Voilà, certes, un programme qui demande de l'imagination créatrice et l'institution d'un plan d'ensemble, mais qui permettra, en apportant à l'agriculture française les solutions qui s'imposent, de fournir à un grand nombre d'autres secteurs de l'économie nationale, des activités fécondes.

Certes, le programme envisagé peut paraître ambitieux, mais les Français ont prouvé que lorsqu'on leur soumet des projets rationnels, ils ne sont avares ni de leur argent, ni de leur peine.

La réussite :

- des emprunts de l'E. D. F. (qui ont permis la construction des barrages et l'équipement de la France en houille blanche),

- des emprunts de la S. N. C. F.,  
des Charbonnages,  
de la Sidérurgie,

en est une preuve, car ils ont toujours été largement couverts, les souscripteurs ayant compris que leurs capitaux seraient judicieusement utilisés et apporteraient un renouveau à l'économie nationale.

La France, qui est une nation de paysans (la moitié des citadins sont de proche origine campagnarde) ne refusera pas son concours pour l'équipement des campagnes.

Un vieil adage prétend que :

« Gouverner, c'est prévoir. »

Il est grand temps que les Pouvoirs Publics de ce pays s'inspirent de cette formule.

Ne doit-on pas, en particulier, taxer d'une coupable imprévoyance les gouvernements successifs qui ont encouragé, par les moyens les plus divers :

- prime à la natalité,
- allocation de salaire unique,
- allocations familiales,
- réductions diverses aux familles nombreuses,

le développement de la natalité, sans avoir pour autant prévu que les enfants dont ils encourageaient la naissance seraient nécessairement, dans les années suivantes, appelés à fréquenter les établissements

scolaires, que leur famille aurait besoin de logement pour les abriter et, qu'à une échéance à peine plus lointaine, il serait nécessaire de leur trouver des emplois.

Dans le même temps où l'on s'emploie à mécaniser tous les moyens de production, c'est-à-dire à restreindre l'emploi de main-d'œuvre, on provoque délibérément l'afflux sur le marché du travail d'une jeunesse pleine d'espoir qui n'acceptera pas d'être déçue.

Attendra-t-on encore que toute cette jeunesse descende dans la rue dans les villes, ou attaque les gendarmeries des chef-lieu de canton dans les campagnes, pour songer à s'occuper d'elle?

Il est grand temps que les Gouvernements qui dirigent la France prennent les mesures nécessaires avant de se trouver dans l'obligation de légiférer hâtivement sous la pression de la colère des masses.

C'est non seulement l'avenir économique qui est en jeu, mais encore l'avenir politique et la structure même de la nation.

## CHAPITRE II

### Aspect particulier à la Bretagne de la crise agricole

L'exposé schématique qui précède, et qui résume dans ses grandes lignes les causes de la crise agricole, est naturellement valable pour les départements bretons. Mais :

- la configuration péninsulaire de la Bretagne,
- sa vocation plus spécialement agricole,
- l'éloignement des grands centres industriels qui absorbent les surplus de main-d'œuvre,

créent pour nos régions, et particulièrement pour les trois départements péninsulaires (Finistère, Côtes-du-Nord et Morbihan) des problèmes particuliers et dont la solution requiert des méthodes originales et une organisation d'un caractère régionaliste.

L'étude très approfondie à laquelle s'est livré M. René Pleven, ancien Président du Conseil, dans son livre *Avenir de la Bretagne*, paru récemment

chez Calmann-Lévy, a exposé sous tous ses aspects tout à la fois les handicaps de la Bretagne dus à sa situation géographique et à la structure de son sol, et un tableau très complet des ressources considérables qui existent dans cette province.

Il serait tout à fait présomptueux de notre part de prétendre apporter à cet égard des vues nouvelles, le remarquable ouvrage précité ayant, tant sur le plan de l'analyse du malaise breton, que des données économiques spéciales à cette région, parfaitement défini les contours des problèmes que pose l'économie bretonne.

J'ajoute qu'en raison même du caractère très complet du livre de M. Pleven, je m'excuse à l'avance d'être dans l'obligation de citer certains chiffres ou certaines précisions qui seront extraits de *l'Avenir de la Bretagne*.

M. Pleven ne m'en voudra pas si je ne cite pas chaque fois la référence.

Tout d'abord, la crise générale pèse particulièrement sur la Bretagne du fait, comme nous l'avons dit, de sa vocation spécialement agricole.

Rappelons que 50 % de la population active appartient à l'agriculture; que 37 % de la population bretonne vit de l'agriculture, alors que le chiffre moyen de la France entière pour la même activité est de l'ordre de 22 à 23 %.

Les exploitations agricoles dans lesquelles s'exerce l'activité de près de la moitié de la population, sont de petites exploitations familiales.

Dans le canton de Pont-l'Abbé par exemple, la moyenne des exploitations se situe autour de 12 à 15 hectares, et dans une commune comme Combrit, qui comporte une population rurale d'un millier d'habitants environ, on compterait sur les doigts de la main les fermes de plus de 20 hectares.

Les Bretons, extrêmement individualistes, sont peu portés aux méthodes d'exploitation collective.

Mais, par ailleurs, le manque de main-d'œuvre, dû à la désaffection des jeunes pour les travaux de la terre, impose l'utilisation de moyens mécaniques dont le prix d'achat est difficilement amortissable sur des exploitations aussi restreintes.

Un tracteur, même compte tenu des subventions et des prêts à taux très bas du Crédit Agricole, représente une valeur d'amortissement qui absorbe ou dépasse la marge bénéficiaire d'une exploitation de 12 à 15 hectares.

D'où un endettement général de la paysannerie, qui voit arriver avec effroi des échéances auxquelles elle ne sait pas comment elle pourra faire face.

L'exode des populations rurales, surtout chez les jeunes, est également dû pour une large part aux mauvaises conditions d'habitat rural.

De très nombreuses fermes, surtout dans le Morbihan et le centre du Finistère, sont constituées par des bâtiments vétustes, dénués de toute espèce de commodités, sans électricité, sans adduction d'eau.

Les chemins qui y mènent sont souvent impraticables, particulièrement en hiver.

Bref, les jeunes ménages qui envisagent de reprendre une ferme ou de poursuivre l'exploitation de la ferme paternelle doivent accepter de vivre dans des conditions proches du moyen âge.

Bien évidemment, les jeunes gens et les jeunes filles qui ont fréquenté l'école, où des principes d'hygiène élémentaires leur ont été inculqués; beaucoup d'entre eux qui ont poursuivi des études dans des chefs-lieux de canton ou dans les villes voisines et qui ont apprécié un minimum de confort moderne, répugnent à envisager de vivre toute leur existence dans des conditions aussi précaires.

Les jeunes filles en particulier ne veulent plus s'astreindre au travail pénible qu'imposent ces exploitations primitives :

Se lever à 5 heures du matin pour traire les vaches dans une étable où croupit le purin;

Soigner les animaux dans des porcheries vétustes;

Préparer leur nourriture dans des chaudrons en plein air, par tous les temps;

Assurer l'entretien et la nourriture de toute la maisonnée;

Puis aider l'homme aux travaux des champs;

Sans pouvoir, au terme d'une longue journée de travail, trouver un minimum de confort pour assurer une détente nécessaire.

Tout cela n'est certes pas un programme de

nature à séduire des jeunes filles tant soit peu évoluées.

Les garçons, ne trouvant plus de femme qui consente à partager avec eux une telle vie, sont naturellement portés à chercher d'autres débouchés.

Or, ce problème de l'habitat rural rejoint celui de l'équipement.

La moindre maison, comportant des rudiments de confort, genre « plan Courant », représente en l'état actuel des choses, une dépense de l'ordre de 3 millions d'anciens francs; c'est-à-dire que l'habitat représente une valeur égale et même souvent supérieure au terrain exploité.

Il est tout à fait impossible de concevoir qu'un cultivateur, exploitant une ferme de 12 à 20 hectares, puisse à la fois amortir un matériel d'exploitation moderne et une construction lui permettant d'assurer à sa famille le confort indispensable.

Seules des exploitations de l'ordre de 40 à 50 hectares pourraient assurer une rentabilité de nature à amortir de pareils investissements.

Mais cela pose évidemment le problème, psychologique autant que technique, du regroupement des exploitations, qui ne pourra certes pas être résolu dans un délai rapide; du moins faudrait-il qu'il soit prévu et encouragé dans le cadre d'un plan de réorganisation rationnelle.

Cependant, cette réforme structurelle de la répar-

tition des terres, incontestablement indispensable pour assurer la rentabilité des exploitations, aura pour effet fatal de restreindre encore l'emploi de la main-d'œuvre agricole et de rendre disponible pour d'autres emplois un grand nombre de ruraux bretons.

Les statistiques à cet égard divergent, mais l'on peut cependant considérer que dans les dix années à venir un minimum de 100 à 120.000 paysans bretons auront à rechercher une nouvelle activité en dehors de l'agriculture.

Si l'on veut éviter une nouvelle émigration, c'est-à-dire conserver à la Bretagne son potentiel démographique, il faut donc créer *sur place* des emplois, c'est-à-dire assurer *dans les départements bretons* la mutation des populations rurales excédentaires vers des activités industrielles.

C'est assez dire que les problèmes à résoudre dépassent de loin ceux résultant de la crise agricole proprement dite.

C'est l'ensemble de l'économie bretonne qu'il importe de réorganiser.

C'est ici que nous allons rencontrer les autres « handicaps » énumérés par M. Pleven, et qui sont directement issus du caractère excentrique des départements péninsulaires.

Déjà, sur le plan strictement agricole, ce caractère excentrique grève lourdement les produits de la terre, produits pondéreux et d'une valeur spécifique relativement faible.

Cela est particulièrement marquant pour les produits de primeurs qui font la richesse de certaines régions bretonnes, tels que : les pommes de terre, les artichauts, les choux-fleurs, etc...

Le manque de débouchés sur place, en raison de la faible proportion de population urbaine, oblige les cultivateurs bretons à exporter leurs produits.

Sans même aborder les frais exorbitants entraînés par un circuit de distribution anarchique, les simples frais de transport par fer ou par route grèvent certains produits de la terre d'une surcharge de prix qui leur enlève tout caractère compétitif.

Seul le caractère de primeurs de ces produits (sous réserve que les conditions atmosphériques soient favorables), et compte tenu de leur qualité particulièrement appréciée, permet un écoulement normal dans les années fastes.

La mutation vers *des activités urbaines régionales* d'une partie importante de la population, à condition que cette main-d'œuvre trouve un emploi sur place, permettrait de créer un surcroît de consommateurs, assurant l'écoulement des produits du sol ou tout au moins d'une partie de ceux-ci, dans des conditions plus rentables puisqu'ils ne seraient pas grevés par des frais de transport.

Mais les impératifs géographiques qui grèvent les prix des produits agricoles constituent également un obstacle à l'implantation d'industries nouvelles en

dehors de celles existant déjà, et qui sont essentiellement les industries transformatrices des produits du sol ou des produits de la pêche.

Il est en effet malheureusement établi qu'en l'état, les départements péninsulaires sont presque totalement démunis de matière première à destination industrielle, et plus encore de sources d'énergie internes.

En dehors des carrières et des ardoisières, d'ailleurs en plein déclin du fait de l'emploi de matériau meilleur marché dans la construction moderne, on peut dire que les exploitations extractives ne figurent que pour un pourcentage dérisoire dans l'activité économique bretonne.

Je ne puis mieux faire, en ce qui concerne les handicaps de sous-équipement, que de renvoyer, une fois de plus, le lecteur à l'étude de M. René Pleven qui, tant en ce qui concerne les transports et communications qu'en ce qui concerne l'énergie, démontre d'une manière spectaculaire que, non seulement les départements bretons sont scandaleusement sous-équipés à cet égard, mais encore que par suite d'étonnants errements, les tarifs discriminatoires de la S. N. C. F. et des charbonnages imposés à la Bretagne aggravent encore lourdement le sous-équipement dont elle souffre.

Je ne saurais qu'approuver l'ancien Président du Conseil lorsqu'il conclut son chapitre sur les Transports dans les termes suivants :

Les Bretons sont las d'être servis toujours les derniers.

C'est une des raisons du complexe breton, mais c'est aussi l'un des handicaps les plus lourds de la situation bretonne.

### CHAPITRE III

## Le mécontentement breton

Nous avons vu, dans les chapitres précédents, que les grands maux dont souffre notre province, résultent essentiellement de son éloignement des grands centres consommateurs, et également des sources de matière première, éloignement qui non seulement n'est pas compensé par des moyens de transport préférentiels tant sur le plan du prix que de la qualité, mais qui, au contraire, est aggravé par des tarifs différentiels qui paralysent son approvisionnement ou ses exportations.

La Bretagne, et plus particulièrement les trois départements péninsulaires, se trouve ainsi écartée des grands courants de trafics nationaux ou internationaux, et les Bretons, qui ont conscience d'être des Français à part entière, qui ont toujours consenti les plus lourds sacrifices à leur grande patrie, sont quelque peu amertumés d'éprouver l'oubli dans lequel ils sont laissés, et de constater que tous les crédits d'équipement, les grands investissements nationaux, sont réservés aux régions les plus prospères.

Ils ont subi avec humeur depuis de nombreuses années, mais commencent maintenant à se révolter contre :

cette nouvelle loi d'airain, inspirée par des critères de rentabilité immédiate, qui tend à accentuer chaque jour davantage les différences entre régions riches et régions sous-développées.

(*Avenir de la Bretagne*, déjà cité.)

Ainsi s'expliquent les cris et les slogans entendus lors des derniers rassemblements de ruraux :

« La Bretagne veut son plan de Constantine ».

Le plan breton qui s'impose, dont les données ont été définies d'une manière systématique par les très remarquables études poursuivies sur le plan local par le *Comité d'Études et de Liaison des Intérêts bretons* (C. E. L. I. B.), créé en 1951, n'est, à ce jour, pas effectivement mis en œuvre.

Qu'on ne reproche pas aux Bretons d'avoir manqué d'initiative.

Les travaux poursuivis par le C. E. L. I. B. avaient très complètement défini les tâches à accomplir.

Le Commissariat au Plan a tenu un certain compte des suggestions du C. E. L. I. B. pour la définition du « plan breton », approuvé par un décret du 13 juillet 1956.

Malheureusement, dans l'élaboration de ce plan breton, le Commissariat au Plan a fait preuve d'une grande timidité et d'un certain défaut d'imagination en ce qui concerne la conjoncture régionale.

Il s'est pratiquement borné à étendre aux départements intéressés les dispositions de la Loi du 30 juin 1955 concernant les sociétés « de développement régional », et les sociétés mixtes « d'équipement ».

Malgré son caractère imparfait, le décret de Juillet 1956 avait fait naître de grandes espérances, et immédiatement les municipalités et les collectivités locales avaient, pour leur part, joué le jeu et pris les dispositions nécessaires pour que l'aide attendue de l'État trouve une infrastructure déjà constituée.

Il n'est que de se reporter au livre de M. Pleven précité, au chapitre « la Déception Bretonne », pour constater que les espoirs qu'avait fait naître ce Plan ont été profondément déçus et que, dans toutes les branches, les réalisations n'ont pas, à beaucoup près, atteint les prévisions qu'on pouvait raisonnablement envisager.

Un découragement profond en est résulté et a créé dans les populations bretonnes un malaise qui se traduit, dans les conversations, par des formules comme celles-ci :

- Ça ne va pas;
- Personne ne s'occupe de nous;

— Les Bretons sont abandonnés au profit d'autres régions.

Actuellement, le problème de non-emploi déjà pré-existant s'aggrave chaque jour.

Les disponibilités de main-d'œuvre deviennent de plus en plus excédentaires, du fait des encouragements à la natalité, du fait de la mécanisation agricole et, loin de voir se créer de nouveaux emplois, ce sont au contraire d'anciennes industries qui disparaissent.

Depuis quelques années, en plus de la régression des industries extractives — granit et ardoises — déjà mentionnées, on a pu constater la fermeture de plusieurs usines d'algues marines, de nombreuses usines de conserve (4 à 5 par an pour le Finistère et le Morbihan, depuis 3 ou 4 ans), due au déficit grave de la pêche sardinière.

Toutes ces considérations s'appliquent particulièrement aux trois départements les plus péninsulaires.

Nantes et Rennes, dont la position est beaucoup moins excentrique, ont vu très sensiblement améliorer leur situation, du fait de l'implantation d'industries nouvelles.

Au surplus, la structure des départements d'Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique est sensiblement différente de celle des trois autres départements bretons.

Le climat non plus n'est pas le même : il fait plus chaud en Loire-Atlantique et en Ille-et-Vilaine que

dans les trois autres départements, où l'on ne peut prétendre récolter d'une manière rentable du maïs et du colza (huilerie).

Si les industries déjà existantes ne peuvent subsister, comment pourrait-on prétendre implanter de nouvelles entreprises ?

Si toutes les promesses qui ont été faites avaient été tenues, de nombreuses entreprises auraient pu poursuivre leur activité, notamment si elles avaient reçu des subventions pour emplois nouveaux, des crédits d'investissements à moyen et long terme leur permettant d'améliorer leur équipement.

Il faut être sur place et entendre les doléances des intéressés pour constater l'incroyable lenteur de l'établissement des dossiers, et combien peu reçoivent satisfaction.

Par principe, on demande à l'affaire demanderesse de fournir elle-même un effort financier au moins égal à la moitié de celui demandé.

S'agissant, dans la plupart des cas, d'entreprises familiales démunies de capitaux propres, toute solution est impossible.

Or, le simple développement de ce qui existe encore, si les concours nécessaires étaient apportés, permettrait un développement très rapide, variant de 25 à 50 %, et permettrait déjà de résoudre partiellement les problèmes d'embauchage.

A cet égard — et cela rejoint le problème du sous-équipement en matière éducative — le recru-

tement de main-d'œuvre qualifiée est très difficile; les contre-maîtres disponibles sont extrêmement rares; des écoles de sous-maîtrise permettant d'éduquer du personnel qualifié résoudraient ces problèmes.

L'amélioration des moyens de transport, une péréquation équitable de leur prix de revient, toujours promise mais toujours différée, permettraient également de résoudre certaines difficultés.

Faut-il rappeler qu'une boîte de 4/4 petits pois paie, de Quimper à Paris, un prix de transport variant entre 5 et 15 anciens francs *par boîte*, suivant l'importance du tonnage expédié!

Le prix de transport du kilo de pommes de terre nouvelles est du même ordre de grandeur.

Les exemples pourraient être multipliés à l'infini. Alors?

Comment résoudre ces problèmes?

La politique de subvention n'est pas une solution. Elle est essentiellement artificielle.

Il ne s'agit pas, pour la Bretagne, qu'on lui maintienne la tête hors de l'eau pour lui permettre de subsister et de maintenir à la disposition du pays, dans les cas de crise, une réserve d'hommes ou une réserve de produits agricoles.

Ce qu'il faut au contraire, c'est assurer, en temps normal, dans des conditions économiques rentables et orthodoxes, des débouchés réguliers.

Cela est possible à condition de faire preuve d'une certaine audace, c'est-à-dire de créer une économie régionale utilisant rationnellement toutes les ressources du pays breton.

Pour ce faire, la Nation tout entière doit aider notre province, non pas par des allocations, mais par des crédits d'investissement à long terme.

Nous allons nous efforcer de démontrer que, compte tenu précisément de la configuration et de la structure des départements péninsulaires, un tel plan serait réalisable et bénéfique.

#### CHAPITRE IV

### Essai d'économie régionale

- Dès l'instant où il est acquis que les départements formant la 4<sup>e</sup> région économique, et plus spécialement encore les trois départements les plus éloignés, ont des problèmes intrinsèques particuliers et distincts de ceux des autres provinces françaises;
- Dès l'instant où il est, par ailleurs, acquis que ces départements, tant sur le plan démographique que sur le plan de la production agricole, sont excédentaires et que la crise qui les frappe est due essentiellement à la difficulté qu'ils ont à utiliser cette main-d'œuvre et à vendre les produits qu'ils récoltent.

Il apparaît que des solutions particulières doivent être recherchées dans le cadre d'une économie régionaliste.

Il ne s'agit naturellement pas d'un repliement dans le sens d'une autonomie contraire à l'intérêt général.

Mais d'une mise en œuvre systématique des ressources propres à cette région maritime, qui puisse lui permettre d'user efficacement des ressources qui lui sont offertes par ses ports, susceptibles de lui apporter par la voie maritime — entre toutes économique — les matières premières et les sources d'énergie qui lui font actuellement défaut.

Ce n'est pas être « autonomiste » que de préconiser pour la Bretagne la possibilité d'user de ses ports pour l'importation, à des prix avantageux, de matières énergétiques et de matières premières, qui lui permettraient de mettre à la disposition des industriels locaux existant, ou à la disposition des industries qui désireraient s'implanter dans la région, les éléments de base justifiant la mise en œuvre d'investissements notables.

Ce n'est pas faire preuve d'un esprit révolutionnaire que de demander une répartition plus équitable des charges de péréquation imposées aux consommateurs bretons pour le soutien des houillères nationales, et de demander que ces charges soient réparties sur l'ensemble du pays et non supportées pour une part discriminatoire par une région que les prix ainsi imposés, pour le charbon notamment, frappent de stérilité.

Comment admettre qu'à Brest, port charbonnier le moins coûteux de France, le charbon revienne à près de 35 % *plus cher* qu'à Marseille par exemple!

Alors que si la réglementation arbitraire imposée par les Pouvoirs Publics était levée, Brest devrait

disposer de produits charbonniers anglais ou polonais, notamment, à près de 50 % moins cher que le prix qu'elle les paie actuellement.

Et cela reste vrai pour les petits ports, comme Quimper, Vannes, Morlaix, et bien d'autres, qui pratiquement ne reçoivent actuellement, en dehors d'un petit cabotage en voie de régression, que des navires « pinardiers ».

Plutôt que par des subventions ou des exemptions d'impôts, certainement nécessaires pour inciter au démarrage et à un afflux de nouvelles industries, c'est en fournissant à celles-ci des matières premières et de l'énergie bon marché, assurant leur avenir, et non pas palliant à leurs difficultés immédiates, qu'on animera la création d'activités nouvelles ou le développement d'installations anciennes susceptibles d'absorber sur place la main-d'œuvre excédentaire.

Examinons par exemple ce qui pourrait être fait à Brest;

Actuellement, en dehors de l'arsenal qui occupe encore environ 6.000 ouvriers spécialisés, aucune industrie importante n'a été implantée à proximité de ce port dont la rade est la plus belle d'Europe :

- eaux profondes,
- abris parfaits,

— minimum de frais à investir pour réaliser les plus vastes équipements.

Malheureusement, depuis des siècles le port de Brest a eu une vocation exclusivement militaire.

La Marine de guerre,  
Les nombreux ouvriers qu'elle employait,  
Les équipages,  
Le personnel à terre,

suffisaient naguère encore à assurer la prospérité de cette grande ville de garnison, assortie d'un puissant arsenal.

Pour des raisons de sécurité, les États-Majors maritimes n'ont jamais souhaité que la rade et le port de commerce de Brest soient encombrés par des navires de commerce.

Bien mieux, Brest qui est le port le plus proche des grands bancs de pêche, n'a jamais eu d'activité piscicole, et ceci toujours en raison de sa spécialité de ville militaire.

Or, ces impératifs, si tant est qu'ils aient été justifiés dans le passé, sont aujourd'hui totalement périmés.

L'évolution de la Marine de Guerre vers les bateaux à faible tonnage, la technique des missiles, les tâches assurées par l'Aéronavale dans les stratégies de demain, ont profondément modifié les données anciennes en la matière.

De surcroît, dans le cadre des organisations interalliées de Défense, ce qui reste de la Marine

française est, pour la plus large part, affecté aux bases méditerranéennes.

Rien ne s'oppose donc désormais, sinon une vieille routine, à faire de Brest le grand port importateur de matières premières et de matières énergétiques indispensables à la péninsule armoricaine.

M. Pleven, qui semble être impressionné par cette routine, dit de Brest que sa vocation est vers la mer.

Sur ce seul point, je ne suis pas d'accord avec ses conclusions.

Brest doit devenir le poumon de la Bretagne, au lieu d'en être ce qu'il devient, sinon un poids mort, tout au moins une ville moribonde.

L'activité d'un port peut être :

— soit de servir de porte vers l'extérieur, d'un arrière-pays exportateur; c'est ce qui explique le prodigieux développement de Dunkerque depuis la guerre;

— soit au contraire de servir de porte vers l'arrière-pays pour l'importation des produits nécessaires à sa prospérité.

Or, rien ne s'oppose aujourd'hui à ce que Brest joue ce rôle de ravitailleur du pays breton, par la voie maritime.

Nous avons déjà montré ce que pourrait être Brest, port charbonnier :

Le charbon ainsi apporté à bon marché, pourrait alimenter une vaste centrale thermique susceptible de fournir, à un prix compétitif, l'énergie indispensable au développement industriel de la région.

Actuellement, 80 % de l'énergie distribuée dans les départements bretons est importée des centrales de l'intérieur du pays.

Mais Brest pourrait encore, aux meilleurs prix, importer les matières premières nécessaires pour équiper la Bretagne du point de vue des engrais végétaux.

Il n'existe pas, sur le territoire considéré, de grandes usines d'engrais.

Les super-phosphates et leurs dérivés ont essentiellement pour matière première les pyrites et les phosphates.

Pourquoi donc ne pas importer à Brest les phosphates du Maroc et d'Afrique du Nord, et les pyrites d'Espagne, et constituer sur place une unité de transformation qui permettrait de fournir aux agriculteurs bretons, à un prix normal, les engrais qu'ils paient actuellement infiniment plus cher que les agriculteurs du reste de la France?

Et pourquoi ne pas faire de Brest un grand port pétrolier?

Quand on voit ce qui a été fait à Casablanca, par d'immenses digues gagnées sur cette mer si peu hospitalière, que ne pourrait-on faire, à moindre frais, à Brest pour permettre l'accès des grands bateaux pétroliers qui assureraient l'approvision-

nement d'une raffinerie qui pourrait distribuer les produits pétroliers aux meilleurs prix dans cette région si déshéritée à cet égard?

De surcroît, l'existence à Brest d'un centre pétrolier permettrait l'installation d'une série d'industries pétro-chimiques traitant les dérivés des huiles minérales, fabriques de plastique et autres, qui, produisant des marchandises légères et d'un prix spécifique assez élevé, seraient facilement réexportables.

Ajoutons que l'afflux des navires de commerce dans le port de Brest permettrait de convertir l'activité de l'arsenal pour la réparation et l'entretien de cette flotte marchande.

Indépendamment des approvisionnements à bon marché et des sources d'énergie qui seraient ainsi mis à la disposition des industriels de la région et qui permettraient le développement des industries existantes et la création d'industries nouvelles consommatrices de main-d'œuvre, à Brest même les usines transformatrices qui seraient ainsi créées assureraient l'ouverture d'un vaste marché pour l'emploi de la main-d'œuvre locale excédentaire.

Certes, une pareille réalisation comporterait d'importantes dépenses d'investissement.

Mais, indépendamment du fait que les dispositions si favorables de la rade et du port de Brest permettraient de limiter les dépenses portuaires, il s'agirait là, au premier chef, d'investissements ren-

tables, non seulement intrinsèquement mais également pour l'ensemble de l'arrière pays.

Les solutions jusqu'alors préconisées pour assurer des moyens de transport normaux et plus économiques permettant l'expansion des pays bretons, se rapportent principalement à l'amélioration des moyens de transport par terre : autostrade, modernisation du réseau de voies ferrées, tarifs préférentiels pour les transports par fer, meilleures liaisons aériennes.

Certes, ces solutions ne sont pas à écarter.

Il n'y a aucune raison pour que la situation actuelle, selon laquelle pour joindre Brest ou Quimper — qui sont pratiquement à la même distance de Paris que Bordeaux par exemple — neuf heures de trajet soient nécessaires, se perpétue, alors que la même distance sur Bordeaux est parcourue en moins de six heures.

Mais l'amélioration des transports terrestres, si elle permettait une plus grande rapidité d'échange des produits importés ou exportés, ne diminuerait pas pour autant le prix de revient des transports, à moins qu'on impose à la S.N.C.F. des tarifs préférentiels pour ces régions, ce qui serait encore sous une forme déguisée une solution de subventions.

De surcroît les améliorations dont il s'agit entraîneraient des dépenses considérables.

De même, s'il est parfaitement logique de favoriser les industriels locaux qui prendraient les mesures

nécessaires pour assurer le développement de leurs investissements, ou les industries nouvelles qui envisageraient de s'implanter dans la région par des subventions de démarrage ou par des exemptions fiscales, cette solution ne peut être que provisoire, dans le but :

- d'une part d'encourager ces investissements,
- et d'autre part d'assurer une facilité d'amortissement accéléré.

Mais une économie à long terme ne peut être fondée sur une législation d'exception dont nous connaissons les dangers.

Il faut, au contraire, que l'avenir soit assuré dans des conditions d'exploitation normales qui, à notre sens, ne peut être assuré que par l'utilisation rationnelle et intensive des possibilités propres de la région, c'est-à-dire l'utilisation des voies maritimes pour l'importation des matières premières et des sources d'énergie.

## CHAPITRE V

### Reconstitution de la forêt bretonne

D'autres solutions peuvent également être envisagées sur le plan local, du point de vue de l'exploitation même du territoire.

Ce n'est pas pour rien que, dans la vieille terminologie bretonne le pays armoricain était divisé en :

- Armor, pays de la mer,
- Argoat, pays des bois.

Toute la littérature bretonne, toutes les légendes, que ce soit celles de Saint-Renan, que ce soit celles de Merlin l'Enchanteur, se réfèrent aux immenses forêts qui couvraient jadis tout le centre de la Bretagne et qui lui ont donné son nom d'Argoat.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il existait encore de grands massifs forestiers dans la région de Braspart.

Actuellement, comme le fait observer une fois de plus M. Pleven, le massif forestier breton ne correspond qu'à 7 à 8 % de la superficie des quatre

départements, alors que pour l'ensemble de la France, la forêt occupe près de 20 % du territoire.

Il existe actuellement, depuis le Ménez-Hom, jusqu'au centre du Morbihan en passant par le Mont Saint-Michel de Braspart, la montagne de Locronan, un immense territoire comportant des milliers d'hectares, qui est transformé en friches ou en landes, totalement improductives.

Cette région la plus pauvre de la Bretagne, dans laquelle l'état du sol ne permet que de maigres cultures dénuées de toute rentabilité, pourrait être rendue à la forêt.

Certes, un plan de cette nature comporterait des délais d'exécution assez étendus et nécessiterait une loi permettant l'expropriation des terrains à planter.

En effet, en raison même de leur défaut total de valeur, les terres de ces régions sont divisées entre les mains d'innombrables propriétaires à la suite d'héritages successifs, et aucun regroupement n'a jamais été fait, puisque aussi bien aucune culture n'est possible sur ces terrains.

Mais rien n'empêcherait de réaliser dans ces régions ce qui a été réussi dans les Landes et qui a permis de transformer des dunes instables en magnifiques forêts.

Il ne s'agit, au surplus, pas d'une vue de l'esprit.

Au début du siècle, un médecin de Châteaulun, le Dr Baley, avait sans aucun concours extérieur et de sa propre initiative, entrepris le reboisement de

plusieurs centaines d'hectares sur la montagne de Châteaulun.

Cet essai isolé fut une réussite complète.

D'autre part, les massifs forestiers qui subsistent dans ces régions, notamment les forêts de Huelgoat, le Fréau, de Cranou, de Béffou, etc., prouvent que l'implantation d'un massif forestier est parfaitement possible.

Dans la région la plus déshéritée du centre du Finistère, il existe sur les pentes du Ménez-Hom et de la Montagne du Mont-Saint-Michel de Braspart des bouquets de pins maritimes isolés, poussés au hasard, au gré de semences apportées par le vent, qui prouvent que certaines essences, de résineux notamment, pourraient parfaitement se développer à condition qu'une plantation rationnelle soit effectuée, et il n'est pas douteux que, dans le cadre d'un plan de revalorisation de ces régions le Fonds Forestier National pourrait apporter pour le reboisement le concours de ses capitaux et de sa technique.

L'aménagement des terrains nécessaires, la plantation des jeunes arbres, leur élagage au fur et à mesure de leur pousse, permettraient d'utiliser dès le départ une importante main-d'œuvre.

Dans un délai assez rapide, le bois fourni par les éclaircissements et les élagages nécessaires, permettrait de créer dans ces régions une industrie de transformation en pâtes à papier et industries

annexes : cartonnages, etc... qui pourrait atteindre un grand développement dans un délai de vingt à vingt-cinq ans, quand la pousse des arbres permettrait une exploitation normale de la forêt.

Les investissements qu'entraînerait ce reboisement seraient largement rentables, non seulement sur le plan local, mais sur le plan national.

L'exploitation d'usines de pâtes à papier affranchirait en partie la France des importations considérables qu'elle doit faire actuellement en provenance des pays du Nord (Norvège, Finlande).

Actuellement, en Bretagne même les papeteries fort importantes — qui constituent d'ailleurs, soit dit en passant, un magnifique exemple de réussite d'une industrie locale — (papeteries Bolloré à Odet près Quimper, et à Scaer; papeteries de Mauduit à Quimperlé), sont obligées d'importer leurs matières premières de pâtes.

Évidemment, lorsqu'il s'agit de reboisement une objection peut venir à l'esprit :

— il s'agit d'une solution à long terme, et c'est d'un secours immédiat qu'a besoin l'économie bretonne.

Mais encore une fois :

« Gouverner c'est prévoir. »

Peut-on considérer que résoudre un problème aussi grave que celui que pose actuellement la mise

en œuvre de sources nouvelles de prospérité dans une région aussi déshéritée que l'Argoat,

lorsque cette solution commencera à porter ses fruits dans un délai immédiat en ce qui concerne l'utilisation d'une importante main-d'œuvre;

à dix ou quinze ans pour le commencement de l'exploitation,

et à vingt-cinq ou trente ans pour un rendement rationnel,

constitue vraiment une solution à long terme?

C'est à l'avenir de notre pays que nous pensons.

Bien sûr, un vieil adage qui s'applique aux êtres vivants s'exprime par la formule

« Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge... »

Mais c'est à la génération qui monte que nous pensons; c'est à celles qui vont suivre et pour lesquelles la seule solution qui s'offrira sera de s'expatrier si aucun emploi sur place n'est offert à ces énergies en puissance.

## Conclusion

Les quelques idées développées dans le présent essai, qui ne saurait avoir la prétention d'une étude, ont essentiellement pour but d'apporter une modeste contribution à tous ceux qui, avec beaucoup plus d'autorité et avec beaucoup plus de compétence, se sont déjà penchés sur les problèmes économiques de l'Armorique.

La principale pensée qui nous anime est de trouver des solutions locales qui mettent en œuvres les moyens propres à notre région, avec naturellement le concours, le soutien et l'appui de l'ensemble de la nation, mais dans l'intérêt commun de notre région et de la nation tout entière.

Nous avons largement débordé le cadre de la crise agricole et c'est sur l'économie bretonne dans son ensemble que nous avons porté notre effort.

La crise agricole qui vient d'alerter les pouvoirs publics a été une explosion brutale, une manifestation spontanée du mécontentement latent.

Mais si la crise agricole est actuellement l'aspect

le plus névralgique et le plus spectaculaire du malaise breton, elle n'est qu'un effet et non une cause.

Le jour où on aura résolu les problèmes spécifiques de notre province, dûs à son éloignement et à son défaut de matières premières régionales, en lui fournissant dans des conditions économiques normales les matières premières et les sources d'énergie *aux mêmes prix de revient qu'aux autres régions de France plus favorisées*, la France peut faire confiance aux Bretons.

Leur courage,  
leur esprit industrieux,  
leur ardeur au travail,  
sauront faire fructifier les moyens mis à leur disposition.

La création en Bretagne de centres industriels importants, comme celui qui est envisagé pour Brest, permettra des mutations bénéfiques d'une main-d'œuvre actuellement productrice et qui ne peut pas écouler ses produits, en une population urbaine consommatrice et qui les absorbera *sur place*.

C'est un afflux de salaires nouveaux, créant des consommateurs sur place, qu'il faut encourager.

En bref :

il s'agit de faire des départements qui nous intéressent une région intrinsèquement prospère, grâce à l'utilisation intensive de toutes ses ressources naturelles.

Ainsi disparaîtront rapidement « Les Raisons de la Colère » si justifiée de nos paysans. En faisant confiance aux Bretons, en leur montrant qu'elle ne les abandonne pas, qu'elle ne les traite pas comme des enfants déshérités, la Nation française rendra foi et courage à la Bretagne.

Et la France sait ce que peut donner, dans les grandes circonstances, la « Foi » et le « Courage » des Bretons.

## TABLE DES MATIÈRES

|   | Pages. |
|---|--------|
| AVANT-PROPOS .....  | 7      |
| CHAPITRE I. — La crise agricole.....                                | 13     |
| — II. — Aspect particulier à la Bre-<br>tagne de la crise agricole. | 23     |
| — III. — Le mécontentement breton.                                  | 33     |
| — IV. — Essai d'économie régionale.                                 | 41     |
| — V. — Reconstitution de la forêt<br>bretonne .....                 | 51     |
| CONCLUSION .....  | 56     |

CET OUVRAGE A ÉTÉ ACHEVÉ  
D'IMPRIMER LE 10 AOÛT 1961  
SUR LES PRESSES DE L'IMPRI-  
MERIE FIRMIN-DIDOT, LE  
MESNIL-SUR-L'ESTRÉE (EURE)

Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 1961  
N° de publication : 558  
N° d'impression : 9003

Dans le présent essai, Georges CHAUVEL, Breton profondément attaché à sa petite patrie, élu municipal d'une commune à vocation semi-rurale et semi-maritime, apporte des suggestions originales en rapport avec les problèmes économiques particuliers aux départements bretons.

Dans le cadre de la crise économique qui atteint actuellement, avec une acuité particulière, tous les paysans de France, il a cherché à dégager les avantages qui pourraient être retirés de la situation spéciale des départements péninsulaires, de nature à compenser les inconvénients résultant de leur position géographique excentrique.

Il n'y a là, ni « thèse autonomiste », ni prétention à jouer les « économistes distingués » inventeurs de plans.

Simplement, les idées de bon sens d'un Breton qui souhaiterait voir exploiter rationnellement les richesses démographiques et géographiques de son « pays », dans le cadre d'une économie générale renouvelée.